



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2345

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du pôle public de l'habitat au profit du Centre Max Weber pour la réalisation d'une recherche sur le voisinage et la mixité sociale dans le logement

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneire, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2345**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon

objet : **Attribution d'une subvention dans le cadre du pôle public de l'habitat au profit du Centre Max Weber pour la réalisation d'une recherche sur le voisinage et la mixité sociale dans le logement**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La production de logement social familial neuf est aujourd'hui réalisée pour près de 70 % en vente en état futur d'achèvement (VEFA).

Cette évolution dans les modes de production, d'une part, complexifie et interroge les modalités de gestion des bailleurs sociaux et, d'autre part, contribue à créer de nouvelles formes de "vivre-ensemble".

Compte tenu de l'importance de cette tendance en matière de production neuve de logements sociaux et des enjeux en termes de cohésion sociale, la direction de l'habitat et du logement de la Métropole s'est engagée en 2015 dans un premier travail d'analyse de 4 opérations portant sur les effets de la politique des secteurs de mixité sociale (SMS) et sur l'identification des moyens permettant d'accompagner la mixité sociale.

Dans la continuité des propositions issues de ce travail, les membres du pôle public de l'habitat (les offices publics de l'habitat (OPH), Grand Lyon habitat, Lyon Métropole habitat, Est Métropole habitat et la Métropole) se sont saisis de cette thématique.

Les OPH ont décidé d'analyser les modes de gestion en vigueur dans leurs organismes et les enjeux relatifs à cette gestion (organisation des ressources, difficultés constatées, modalités de coopération avec les syndicats, etc.) en distinguant, d'une part, la gestion partagée et la relation avec les syndicats et, d'autre part, la gestion de proximité.

Pour compléter cette démarche, la direction de l'habitat et du logement souhaite s'engager aux côtés du Centre Max Weber dans le projet de recherche intitulé "Le voisinage : quelle contribution à l'intégration sociale ?". Ce centre étant une unité de recherche sous la tutelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Université Jean Monnet Saint Etienne, de l'Ecole normale supérieure de Lyon et de l'Université Lumière Lyon II.

Cette recherche vise à caractériser les relations de voisinage contemporaines, à analyser les effets intégrateurs du voisinage mais aussi les dimensions économiques des relations de voisinage. Elle est centrée sur 2 métropoles, Paris et Lyon. Elle repose sur une approche articulant une triple entrée :

- des contextes résidentiels socialement et spatialement différenciés (situés dans la ville-centre, en périphérie et en zone périurbaine),
- des populations ciblées et contrastées (personnes âgées, ménages d'une personne, familles avec enfants),
- l'étude des conflits de voisinage, et à l'opposé, des initiatives visant à favoriser les relations de voisinage.

Le projet repose sur la combinaison de 2 vastes enquêtes quantitatives - menées avec l'appui de l'Institut national d'études démographiques (INED) - et d'enquêtes qualitatives par entretien et observation.

En contribuant à la connaissance scientifique sur les relations de voisinage et sur leurs rapports avec l'intégration sociale, cette recherche permettra d'éclairer les politiques publiques visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, d'évaluer les effets des politiques de mixité sociale sur les pratiques de voisinage, et d'améliorer les initiatives publiques et privées relatives aux sociabilités, aux solidarités et aux conflits de voisinage.

Le travail de recherche se déroulera sur 3 années (2017-2019). Le budget prévisionnel est de 350 000 € dont 150 000 € financés par l'Union sociale pour l'habitat (USH) et 150 000 € par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il est proposé que la Métropole contribue à hauteur de 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit du laboratoire Centre Max Weber, sous tutelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Université Jean Monnet Saint Etienne, de l'Ecole normale supérieure de Lyon et de l'Université Lumière Lyon II, afin de contribuer, dans le cadre du pôle public de l'habitat, à une recherche sur les relations de voisinage et la mixité sociale dans le logement,

b) - la convention à passer entre la Métropole et les partenaires cités ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 657382 - fonction 552 - opération n° 0P14O5063 pour un montant de 20 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.